



CITOYENNETÉ ET DROITS DE L'HOMME

« Le droit au développement est la mesure du respect de tous les autres droits de l'homme. Il devrait constituer notre but : une solution dans laquelle les individus ont la possibilité de maximiser leur potentiel et de contribuer à l'évolution de la société dans son ensemble ».

Kofi ANNAN : Secrétaire Général de l'O.N.U.

Montrer la pertinence de cette affirmation et les stratégies mises en place par la communauté internationale pour atteindre cet idéal.